



RSI CAD

**SYNDICAT U.N.S.A. DES CADRES
ET AGENTS DE DIRECTION DU
REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du mardi 10 Octobre 2017

Sur convocation de son secrétaire, une Assemblée Générale de l'UNSA des Cadres et Agents de Direction du R.S.I. s'est réunie le 10 octobre 2017 de 17H15 à 18H00 dans les locaux de l'hôtel Paxton – Resort à Ferrières en Brie (77) pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de l'AG UNSA du 20 septembre 2017
- Modification des statuts du l'UNSA RSI CAD
- Mise à jour de la composition des membres du Bureau
- Augmentation des cotisations syndicales à compter de 2018
- Récentes initiatives de l'UNSA pour faire avancer le dossier représentativité
- Impacts de la modification des statuts de l'UNSA sur le devenir syndical des cadres adhérents
- Concertation avec le Collectif des agents de direction
- Questions diverses

*

☞ A l'issue de l'AG, les adhérents présents étaient conviés à participer à une réunion de concertation commune avec les représentants des associations des AD (Adirsi), des directeurs de services médicaux (Cdsmr) et du SNPDOS (Cfdt)

Adhérents présents

Siham Alvès Dos Santos, Laurent Blanchard, Régis Bossez, Magali Bou, Anne Clerc – Lepage, Yves Cohort, Michel Cojean, Eric Cornillot, Céline Elisabeth, Jean-François Daudet, François Daviaud, Patrick Davigo, Laurence Doré, Vincent Delanoy, Yvette Dubois, Philippe Fayolle, Olivier Filiol, Frank Geoffrois, Romain Gibert, Nathalie Grillon – Angeneau, Muriel Heulz, Alain Jeanville, Marie-Hélène Kmyta, Roxane Lemeur, Sébastien Leclair, Vincent Leprince, Philippe Lochet, Virginie Maurice, Catherine Mallet, Christophe Moreau, Mickael Nauleau, Catherine Nuttin, Jean-Marie Paumier, Mathieu Perrot, Pierre Petigny, Jean-François Petit, Bernard Poumaroux, Béatrice Rapon – Martingoulet, Catherine Renaud, Christine Rolland, Gilles Saliba, Eric Sarrazin, Benoît Serio, Jean-Marie Tomezak, Gabrielle Tranchant, Pascale Travers, Dominique Vandaele, Eric Velay, Catherine Véronique

*

Le Secrétaire souhaite la bienvenue aux participants agents de direction et fait part des excuses de plusieurs collègues empêchés par des problèmes de santé ou des contraintes diverses.

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 20 septembre 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Modification des statuts de l'UNSA RSI CAD

Le Secrétaire rappelle en préambule au vote les deux raisons principales qui justifient la nécessité de changer les statuts :

- ☞ La disparition juridique du RSI au 1^{er} janvier 2018
- ☞ L'opportunité de recentrer la mission du syndicat sur la défense des agents de direction au regard de :
 - l'intégration des AD RSI dans la communauté plus vaste des AD du régime général
 - constat de l'absence de participants de cadre aux réunions du syndicat
 - l'impossibilité juridique et mathématique démontrée d'accéder à une représentativité de branche pour les cadres en dehors de statuts où ils seraient regroupés avec la catégorie des employés

Tous les articles faisant l'objet d'une modification sont présentés en séance :

- **Article 1 :**
 - Extension du syndicat à l'ensemble des organismes de sécurité sociale et limitation du champ de syndicalisation à la catégorie des agents de direction.
 - l'UNSA RSI CAD change d'appellation et devient **l'UNSA ADOSS** (Syndicat U.N.S.A. des Agents de Direction des Organismes de Sécurité Sociale).
- **Article 6 :** Réduction du nombre de membres du bureau de 15 à 12 membres.
- **Article 11 :** Le syndicat se réunit en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, au lieu d'une fois tous les deux ans

A l'issue de quelques échanges explicatifs, le secrétaire soumet le changement des statuts à un vote à main levée des adhérents.

☞ Les membres présents de l'Assemblée Générale approuvent à l'unanimité la modification des statuts (PJ).



Statuts modifiés
UNSA RSI CAD devie

Le secrétaire précise que les statuts modifiés seront transmis pour enregistrement (récépissé de dépôt) à la Mairie de Bagnolet qui sera, comme précédemment pour l'UNSA RSI CAD, le siège de l'UNSA ADOSS.

3. Mise à jour de la composition des membres du Bureau

Compte tenu de la modification des statuts, soit la limitation du champ de syndicalisation à la catégorie des agents de direction et la réduction du nombre de membre du Bureau de 15 à 12 membres, sa composition partiellement renouvelée en juillet 2017, se trouve à nouveau modifiée.

Bureau de l'UNSA RSI CAD modifié lors de l'AG du 10 octobre 2017							
Nb	Titre	NOM	Prénom	Organisme	Renouvellement Mandats		
					Durée	Nouveau	Fin
1	Secrétaire	COJEAN	Michel	RSI Centre Val de Loire	3 ans	juil.-17	juil.-20
2	Secrétaire Adjoint	DAUDET	Jean François	RSI Idf Centre	3 ans	juil.-16	juil.-19
3	Trésorier	NAULEAU	Mickael	RSI Idf Centre	3 ans	juil.-15	juil.-18
4	Membre	TRAVERS	Pascale	RSI Pays de Loire	3 ans	juil.-16	juil.-19
5	Membre	GEOFFROIS	Frank	RSI National	3 ans	juil.-16	juil.-19
6	Membre	SARRAZIN	Eric	RSI Centre Val de Loire	3 ans	juil.-17	juil.-20
7	Membre	PERROT	Mathieu	RSI Languedoc-Roussillon	3 ans	juil.-15	juil.-18
8	Membre	TRANCHANT	Gabrielle	RSI Midi-Pyrénées	3 ans	juil.-15	juil.-18
9	Membre	LEPRINCE	Vincent	RSI Pays de Loire	3 ans	juil.-17	juil.-20
10	Membre	LOCHET	Philippe	RSI Bretagne	3 ans	juil.-15	juil.-18
11	Membre	NUTTIN	Catherine	RSI National	3 ans	juil.-17	juil.-20
12	Membre	SERIO	Benoit	RSI Côtes d'Azur	3 ans	juil.-16	juil.-19

☞ Les membres présents de l'Assemblée Générale valident à l'unanimité la nouvelle composition du Bureau.

4. Augmentation des cotisations syndicales à compter de 2018

La permanence de l'assistance d'un consultant - lobbying depuis plus de trois ans et le recours régulier à des cabinets d'avocats, ont réduit les réserves financières du syndicat. Le solde disponible en trésorerie n'est plus aujourd'hui que d'environ 11.000 €.

Par ailleurs l'UNSA va devoir engager de nouvelles dépenses d'ici la fin de l'année 2017 :

- Le prolongement de la convention avec Médiations & Arguments pour le 4^{ème} Trimestre (4.500 €)
- l'introduction, à la suite du recours gracieux auprès du 1^{er} ministre demandant la publication du décret visé à l'article L. 2122-6-1 du CT, d'un Recours pour Excès de Pouvoir (coût estimé 2.500 €)

Sur ce dernier point, M. Cojean précise qu'il a été décidé, sur les conseils de Maître Molinié, de renoncer à l'introduction d'un référé « suspension liberté » dont les conditions sont strictes et d'attendre le terme de la décision implicite de rejet (20/11) pour introduire concomitamment au REP, un simple référé suspension.

☞ Compte tenu de la nécessité d'accroître les ressources du syndicat, les membres présents de l'Assemblée Générale décident à l'unanimité d'augmenter la cotisation des agents de direction actifs de 150 € à **200 €** à compter de 2018 (la cotisation des retraités reste inchangée à 120 €).

5. Récentes initiatives de l'UNSA pour faire avancer le dossier représentativité

Le Secrétaire revient brièvement sur les deux récentes initiatives visant à sensibiliser encore et toujours les pouvoirs publics sur la nécessité de publier le texte d'application de l'article L. 2122-6-1 du code du travail.

5.1. Lettre au défenseur des droits

Au regard des récentes prises de paroles de Jacques Toubon sur les risques inhérents à la suppression précipitée du RSI une lettre argumentée a été transmise le 6 octobre 2017 (PJ en insert).



Lettre
Défenseur_des_Droi

5.2. Lettre aux conseillers ministériels en charge des questions sociales à l'Elysée

Dans la perspective de la rencontre convenue le 23 novembre entre les représentants du Collectif des agents de direction du RSI et Mesdames Marie FONTANEL, conseillère solidarités et santé et Marguerite CAZENEUVE, conseillère technique protection sociale et comptes sociaux, mais aussi pour répondre aux attaques mensongères dont l'UNSA a fait l'objet de la part de deux organisations syndicales confédérées, un courrier argumenté leur a été transmis par mail le 9 octobre 2017 (PJ en insert).



Lettre Conseillères
PdRep 9 oct 2017.pc

Ce message a été parallèlement transmis en copie à tous les décideurs publics principalement concernés par notre dossier : la directrice de la sécurité sociale, les directeurs de cabinet et les conseillers ministériels Gilles de Margerie et Laurent Habert, les responsables de la mission Igas et les directeurs Généraux du Régime Général et du RSI.

☞ Le courrier avait également pour objectif de démontrer que la disposition spécifique introduite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale à l'article 11 – VII 8° permettant officiellement à l'UNSA de « participer à la négociation » des textes visant les agents de direction, n'est qu'un leurre dès lors que notre participation reste dépourvue du corollaire indispensable de la capacité juridique à signer des accords.

5.3. L'interpellation de la Directrice de la Sécurité Sociale lors du séminaire AD RSI le 10 Octobre

Cette interpellation se situait donc dans le prolongement immédiat du message transmis la veille.

Force a été de constater que la réponse assez attendue de la DSS présentant l'introduction de la disposition spécifique introduite dans le PLFSS 2018 en faveur de l'UNSA n'a pas vraiment convaincu, d'autant qu'elle a semblé a priori très fermée à toute autre évolution et notamment à la publication du décret.

6. Impacts de la modification des statuts de l'UNSA sur le devenir syndical des cadres adhérents

Comme annoncé lors de l'AG du 20 septembre, M. Cojean a adressé un message de sensibilisation le 6 octobre aux cadres adhérents pour les inviter à participer à la présente Assemblée Générale, mais aussi à la réunion prévue avec les représentants du syndicat UNSA CNAV (employés et cadres) le 17 octobre afin d'examiner s'ils souhaitent créer une nouvelle structure syndicale d'agents et cadres UNSA ou intégrer les structures syndicales existantes au sein des organismes du régime général (message en PJ).



Message aux cadres
UNSA 6 octobre 201

Malheureusement, aucun cadre n'a pu se libérer pour participer la présente AG et il semble que ce soit également de même pour la réunion du 6 octobre dont l'intérêt principal est pourtant d'échanger avec les futurs collègues du régime général sur les conditions et modalités de poursuite des sections syndicales UNSA ouvertes aux employés et cadres au sein des prochaines caisses héritières du RSI.

Pour autant, Patricia Fayolle a transmis les questions des cadres UNSA de sa région (message du 13/10 en PJ). Les responsables de l'UNSA ADOSS les relayeront aux représentants de l'UNSA CNAV le 17 octobre, mais l'appropriation des réponses ne pourra relever que de la seule responsabilité des cadres UNSA.



Réponse P. Fayolle
13 oct.pdf

7. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'Assemblée générale s'est achevée vers 18h00 pour laisser la place à la réunion de concertation avec le Collectif des Agents de Direction du RSI.

Le Secrétaire
de l'UNSA RSI CAD


Michel COJEAN

*